

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20230615-2023-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**RAPPORT D'INFORMATION ANNUEL
DELEGATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES
CRECHES DE VILLELAURE, CADENET, MIRABEAU, LA
TOUR D'AIGUES, CUCURON, LA BASTIDE-DES-JOURDANS**

SPL DURANCE PAYS D'AIGUES – 2022

**Document de travail
Pièce jointe n°5**

Table des matières

1	Informations préliminaires	3
2	Données comptables 2022	3
2.1	Compte annuel de résultat de l'exploitation du service	3
2.1.1	Les Enfants du Luberon.....	5
2.1.2	Premiers Pas	8
2.1.3	Lou Calinou.....	10
2.1.4	123 Soleil	12
2.1.5	La Ribambelle.....	14
2.1.6	Les Minots.....	15
2.2	Méthodes et éléments de calcul économique retenus	16
2.2.1	Charges directes.....	16
2.2.2	Frais de siège	16
2.2.3	Rémunération COTELUB	16
2.3	Etat des variations du patrimoine immobilier	16
2.4	Etat des dépenses de renouvellement réalisées conformément aux obligations contractuelles	16
2.5	Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service	17
2.6	Etat du suivi du programme contractuel d'investissement en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations	17
2.7	Inventaire des biens désignés au contrat comme bien de retour et bien de reprise .	17
2.8	Engagement à incidences financières	17
3	Analyse de la qualité des services	17
3.1	Fermetures Covid	17
3.2	Indicateurs économiques.....	18
3.3	Mise en place du CSE.....	18
4	Compte-rendu technique et financier.....	18
4.1	Tarifs pratiqués	18
5	Etat récapitulatif des pénalités pour dégradation du bâtiment.....	19
6	Documents annexes fournis en sus du rapport.....	19

1 Informations préliminaires

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 11.1 *Rapport d'information annuel* du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des crèches de Villelaure, Cadenet et Mirabeau (Délibération 2020-069).

Comme précisé, il comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat ainsi qu'une analyse de la qualité du service délégué permettant à COTELUB d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

2 Données comptables 2022

2.1 Compte annuel de résultat de l'exploitation du service

Le tableau suivant présente les comptes annuels des 6 établissements constitutifs du service de l'exploitation des crèches en délégation de service public.

Le détail de l'ensemble des opérations comptables est présenté dans les liasses en annexe. A noter que compte tenu des calendriers, les données comptables présentées sont provisoires, la date demandée pour l'établissement du présent rapport d'activité étant antérieur à la date d'approbation des comptes par les organes de gouvernance de la SPL Durance Pays d'Aigues, qui reste conforme au calendrier fiscal et comptable.

Le service présente un résultat d'exploitation consolidé de -122 682 euros. Ce résultat ne permet pas d'apprécier pleinement l'activité et les performances de la SPL, celle-ci devant s'apprécier globalement, incluant l'ensemble des marchés¹.

A noter : la présence, comme sur l'exercice précédent, pour 177 764 euros de taxes et versements assimilés. Pour mémoire, la taxe sur salaire est due au titre de l'exonération de TVA. En tant que structure privée (Société anonyme), la SPL n'est pas éligible à l'abattement de 21 382 euros².

Les résultats individuels des structures ne peuvent être que difficilement appréciés de façon individuelle, des ajustements et arbitrage étant faits entre les établissements afin d'accompagner financièrement les structures les plus en difficulté (cf. infra : détail par structure).

Il est également vain de comparer ces résultats avec les résultats précédents des crèches, dont les subventions étaient données de façon inéquitable au regard du nombre de places et dont les modes de fonctionnement étaient très différents, voire divergents sur certains points (voir 2.2 Méthodes et éléments de calcul économique retenu). L'intégration des trois nouvelles structures début 2022 rend également impossible le comparatif 2021/2022 sur l'ensemble du service. Un pro forma 2021/2022 sur le service fourni par les 3 premières crèches intégrées (Cadenet, Mirabeau et Villelaure) n'a pas été construit à ce jour.

¹ Les comptes généraux de la SPL ainsi que leur détail par structure et seront clôturés lors du CA du 8 juin 2023.

² Les crèches associatives étaient éligibles à cet abattement. Compte tenu de leur faible masse salariale, la taxe sur salaire était quasiment effacée par l'abattement.

		Réel 2021 / Réel 2022		LEDL		PP		LC		123 SOLEIL		LA RIBAMBELLE		LES MINOTS		Créditex TOTAL		
		Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Dif%
Charges																		
60 Achats	21 188	31 751	28 499	33 442	13 831	20 543	50 167	11 513	20 508	63 518	167 925	17%						
61 Services extérieurs	15 190	16 609	16 760	36 080	26 669	38 926	7 246	10 170	4 937	58 418	113 969	24%						
62 Autres services extérieurs	13 434	15 128	9 348	12 639	12 980	11 961	17 100	7 725	11 489	35 362	76 052	115%						
63 Impôts, taxes et versements assimilés	25 256	29 202	30 656	31 280	30 263	35 908	42 352	11 588	27 435	86 155	177 764	106%						
64 Charges de personnel	289 729	311 575	373 569	372 771	411 645	453 355	534 346	142 931	359 812	1 074 943	2 174 789	102%						
65 Autres charges de gestion courante	14	0			12	1	1	0		15	13	-16%						
66 Charges financières										0	0							
67 Charges exceptionnelles										0	4 934							
68 Donations amortissements, dépréciations et provisions	308	66 901	66	600			0			374	67 501	17953%						
Impôt sur les bénéfices										0	0							
TOTAL charges structures	365 099	472 366	458 898	490 345	494 789	560 708	651 211	183 927	424 191	1 318 786	2 782 948	111%						
charges sièges à répartir	25 914		32 392	42 026	41 030	49 906	55 159	15 760	36 773	99 336	228 517	130%						
TOTAL CHARGES	391 013	501 259	491 290	532 371	535 819	610 614	706 370	199 686	460 964	1 418 122	3 011 464	112%						
Produits																		
Familles	72 480	82 236	96 328	103 883	76 556	93 770	138 493	28 655	62 255	245 364	509 293	108%						
CAF/MSA	154 423	186 314	212 763	226 468	174 462	200 214	258 579	72 502	185 402	541 648	1 169 480	116%						
Subventions et prestations COTELUB	161 765	169 355	194 118	203 221	194 118	203 271	298 101	67 720	155 855	550 001	1 097 573	100%						
Autres produits	18 104	4 774	59 673	25 698	42 183	22 309	43 210	11 157	38 609	119 960	145 756	22%						
TOTAL PRODUITS	406 771	442 878	562 883	559 320	487 319	519 564	778 383	180 034	442 122	1 456 973	2 922 300	101%						
Résultat										72 013	-18 842							
										38 831	-89 164	-330%						

Le détail par structure ci-après permettra d'apprécier les variations et les données comptables.

L'objectif de la SPL reste de pouvoir présenter, à moyen terme, des comptes individualisés et des pratiques homogènes (sociales y compris) à l'horizon 2025, soit après un cycle complet de 3 années pour l'ensemble des structures.

2.1.1 Les Enfants du Luberon

Réel 2021 / Réel 2022		LEDL	
		réel 2021	réel 2022
Charges			
60	Achats	21 188	31 751
61	Services extérieurs	15 190	16 609
62	Autres services extérieurs	13 434	15 128
63	Impôts, taxes et versements assimilés	25 236	29 202
64	Charges de personnel	289 729	311 575
65	Autres charges de gestion courante	14	0
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		1 200
68	Dotations amortissements, dépréciations et provisions	308	66 901
Impôt sur les bénéfices			
TOTAL charges structures		365 099	472 366
charges sièges à répartir		25 914	28 893
TOTAL CHARGES		391 013	501 259
Produits			
Familles		72 480	82 236
CAF/MSA		154 423	186 314
Subventions et prestations COTELUB		161 765	169 355
Autres produits		18 104	4 774
TOTAL PRODUITS		406 771	442 878
Résultat		15 758	-58 381
			-470%

- Achats

La hausse de 50% des achats (10 5463 euros) s'explique par :

- Fluides : +109% (6 444 euros). La hausse du coût des énergies en 2022 a fortement impacté la crèche Les enfants du Luberon, celle-ci étant chauffée au fioul et présentant également une isolation et un système de chauffage peu performant.
- Autres postes d'achats : 4 119 euros. Jusqu'à la rentrée 2022, la crèche n'accueillait plus d'enfants en très bas âge (section des bébés). La crèche a été réorganisée de façon à pouvoir à nouveau accueillir les bébés et des achats de matériel spécifique ont donc été faits en conséquence (biberonnerie, petit électroménager hors investissement, etc.)

- Charges de personnel

La crèche les enfants du Luberon présentait en 2021 un déficit de charge important par rapport à une année standard d'exploitation en raison d'une carence de direction (4 mois) et du non-remplement temporaire d'une Auxiliaire de puériculture (3 mois). Cela avait généré un impact estimé à -43 000 euros de frais de personnel réintroduits en 2022 après que la crèche a été stabilisé autour d'une nouvelle direction (en février 2022) qui œuvre à un changement dans le projet et les méthodes et à une stabilisation de l'équipe.

Ainsi les charges de personnel s'élèvent en 2022 à 311 575 euros (+8%) soit 21 000 euros de moins que prévu. Cette différence s'explique à la fois par le recrutement fin février de la directrice (environ 11 000 euros à prévoir pour 2023) et par une très forte réduction du turnover et des remplacements (environ 10 000 euros) : ces deux indicateurs sont le signe d'une stabilité retrouvée dans l'équipe suite au licenciement de la précédente directrice.

- Dotations amortissements et provisions

Le poste 68 se décompose de la façon suivante :

- Amortissements : 901 euros
- Provisions pour risque : 66 000 euros dans le cadre de la procédure au contentieux intentée par Mme Gatier³.

- Produits (familles et CAF/MSA)

Après des années Covid difficiles, la crèche les Enfants du Luberon retrouve un financement PSU économiquement viable grâce notamment un taux de remplissage à 75,92% (bonne pratique attendue : 70%) et un taux de facturation qui passe largement sous les 107% à 102,53%, améliorant d'autant la PSU CAF à 186 314 euros avec une augmentation de 21% soit

³ L'intégralité du risque financier a été provisionnée selon les préconisations du Commissaire aux Comptes. L'audience est prévue courant juin 2023 (date non fixée).

+31 891 euros. La partie financement Familles passe à 82 236 euros (+9 756, +13%) témoignant du bon taux de remplissage et de la fréquentation (voir le détail de l'activité en 3. Analyse de la qualité du service).

- Autres Produits

Les autres produits concernent quasi-exclusivement les transferts de charges. La crèche ne bénéficie pas, en 2022, du transfert en trésorerie des provisions pour congés reversés par l'association en 2021 (7 600 euros).

- Résultat

Le résultat s'établit à -58 381 euros en 2023. Sans la provision, le résultat s'établirait à 7 619 euros, en ligne avec la bonne gestion de la crèche.

2.1.2 Premiers Pas

<u>Réel 2021 / Réel 2022</u>		PP	
		réel 2021	réel 2022
Charges			
60 Achats		28 499	33 442
61 Services extérieurs		16 760	36 080
62 Autres services extérieurs		9 348	12 639
63 Impôts, taxes et versements assimilés		30 656	31 280
64 Charges de personnel		373 569	372 771
65 Autres charges de gestion courante			12
66 Charges financières			
67 Charges exceptionnelles			3 720
68 Dotations amortissements, dépréciations et provision		66	600
Impôt sur les bénéfices			
TOTAL charges structures		458 898	490 545
charges sièges à répartir		32 392	42 026
TOTAL CHARGES		491 290	532 571
			8%
Produits			
Familles		96 328	103 883
CAF/MSA		212 763	226 468
Subventions et prestations COTELUB		194 118	203 271
Autres produits		59 673	25 698
TOTAL PRODUITS		562 883	559 320
			-1%
Résultat		71 593	26 749
			-63%

- Achats

La hausse de 17% des achats (4 943 euros) s'explique essentiellement par le remplacement et l'achat de petit matériel pédagogique non amortissable.

Premiers Pas n'a pas subi la hausse des coûts de l'énergie (électricité notamment) en raison d'un contrat spécifique 36 kW à prix bloqué sur 2022 à échéance décembre 2023.

- Charges de personnel

Les charges de personnel restent stables. L'équipe se stabilise et le personnel auprès des enfants a été renforcé.

Le ménage a également été externalisé ce qui génère des tensions moindres auprès du personnel, notamment en cas de remplacement.

A noter : la présence d'un EJE en apprentissage.

- Dotations amortissements et provisions

Le poste 68 se décompose de la façon suivante :

- Amortissements : 600 euros (ordinateur directrice)

- Produits (familles et CAF/MSA)

La crèche Premiers Pas affiche cette année encore des encaissements PSU témoignant de l'excellence de sa gestion et de l'optimisation des charges puisque le total PSU augmente de 7% par rapport à 2021. Le taux de facturation est très bon à 102,53% tandis que le taux de remplissage s'élève à 73%

- Autres Produits

Les autres produits concernent quasi-exclusivement les transferts de charges. La crèche ne bénéficie pas, en 2022, du transfert en trésorerie des provisions pour congés reversés par l'association en 2021 (36 090 euros), impactant d'autant la comparaison du résultat 2022 vs 2021.

- Résultat

Le résultat 2021 montrait à la fois une gestion prudente de la crèche et était gonflé artificiellement par le versement en trésorerie des provisions pour congés payés (36 090 euros), mais également, un déficit de charges : l'équipe trop peu étroffée auprès des enfants ne permettait pas d'assurer un encadrement serein et un accompagnement de qualité, tant pour les enfants que pour les professionnels. Cet effort doit être poursuivi afin de libérer l'équipe de la contrainte des trop coûteux remplacements.

Le résultat 2022 reste positif à 26 749 euros) et confirme que le modèle de cette structure est adapté.

2.1.3 Lou Calinou

<u>Réel 2021 / Réel 2022</u>		LC	
		réel 2021	réel 2022
Charges			
60 Achats		13 831	20 543
61 Services extérieurs		26 469	38 926
62 Autres services extérieurs		12 580	11 961
63 Impôts, taxes et versements assimilés		30 263	35 908
64 Charges de personnel		411 645	453 355
65 Autres charges de gestion courante		1	1
66 Charges financières			
67 Charges exceptionnelles			14
68 Dotations amortissements, dépréciations et provision			
Impôt sur les bénéfices			
TOTAL charges structures		494 789	560 708
charges sièges à répartir		41 030	49 906
TOTAL CHARGES		535 819	610 614
Produits			
Familles		76 556	93 770
CAF/MSA		174 462	200 214
Subventions et prestations COTELUB		194 118	203 271
Autres produits		42 183	22 309
TOTAL PRODUITS		487 319	519 564
Résultat		-48 500	-91 050
			88%

- Achats

La hausse de 49% des achats (6712 euros) s'explique essentiellement par le doublement du coût des fluides. En effet, les fluides connaissent à eux seuls une augmentation de 100% de 7 935 euros (cf. également Les Enfants du Luberon) notamment dû à une flambée du prix du gaz.

- Charges de personnel

Lou Calinou voit ses charges de personnel augmenter de 10% à 453 355 euros (+41 710). Cette augmentation s'explique par :

- Une forte indemnité de licenciement pour inaptitude versée en octobre (18 000 euros) ;
- Du personnel parti en formation longue et remplacé temporairement. La charge de personnel est donc compté deux fois mais est remboursée à hauteur de 15 000 euros (prise en charge intégrale par Uniformation et/ou Transition Pro)
- Les 8 710 euros restants correspondent à une hausse globale de 2,1% de la masse salariale, en ligne avec une augmentation « standard » annuelle.

Les charges de personnel restent donc stables mais doivent faire l'objet d'une rationalisation toujours à l'étude.

- Produits (familles et CAF/MSA)

La crèche Lou Calinou affiche cette année une augmentation conséquente de la PSU (+42 926 euros, soit + 17%). Le taux de facturation diminue et se rapproche des 107% (108,44%, excellente progression de -3 points vs 2021) tandis que le taux de remplissage s'élève à 69,44%, en hausse.

- Autres Produits

Les autres produits concernent quasi-exclusivement les transferts de charges. La crèche ne bénéficie pas, en 2022, du transfert en trésorerie des provisions pour congés reversés par l'association en 2021 (17 148 euros), impactant d'autant la comparaison du résultat 2022 vs 2021.

- Résultat

Le résultat 2022 plonge à -91 050 euros malgré un renfort de la participation de COTELUB et une hausse conséquente des produits Familles et CAF/MSA (soit une baisse de 42 550 euros)

Cette situation s'explique partiellement par

- l'indemnité de licenciement pour inaptitude (18 000 euros)
- la flambée des coûts énergétiques (+7 944 euros)
- l'augmentation pour 6 000 euros des taxes du personnel en raison du recrutement sous contrat standard de certains personnels (la SPL n'est pas éligible aux contrats aidés de façon aussi favorable que le sont les associations)
- le déficit de produit pour 17 000 euros (versement en trésorerie des congés payés)

Même sans ces « accidents » comptables, la structure LOU CALINOU reste déficitaire dans une proportion équivalente à 2021, ce qui indique que l'amélioration de l'activité a pu absorber partiellement la hausse naturelle des coûts.

En revanche, cela indique que le travail de restructuration, notamment de la masse salariale et du nombre de personnes (quasi-totalité des salariées sont à 30h/semaine) doit être renforcé

tandis que les indicateurs économiques doivent continuer leur progression pour passer sous la barre des 107% et générer une rémunération CAF optimisée.

2.1.4 123 Soleil

<u>Réel 2021 / Réel 2022</u>		123 SOLEIL
		réel 2022
Charges		
60 Achats		50 167
61 Services extérieurs		7 246
62 Autres services extérieurs		17 100
63 Impôts, taxes et versements assimilés		42 352
64 Charges de personnel		534 346
65 Autres charges de gestion courante		0
66 Charges financières		
67 Charges exceptionnelles		
68 Dotations amortissements, dépréciations et provisions		0
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL charges structures		651 211
charges sièges à répartir		55 159
TOTAL CHARGES		706 370
Produits		
Familles		138 493
CAF/MSA		298 579
Subventions et prestations COTELUB		298 101
Autres produits		43 210
TOTAL PRODUITS		778 383
Résultat		72 013

La crèche 123 Soleil située à La Tour d'Aigues rejoint la SPL le 1^{er} janvier 2022 : il n'y a donc pas de comparatif possible avec 2021.

La crèche affiche une exploitation correcte malgré un taux de facturation à 108,24%.

Cette structure a connu en 2022 une intégration difficile le passage de témoin avec l'association n'a pas eu la souplesse et la confiance requises pour amortir et accompagner le changement

dans de bonnes conditions. Ainsi, la SPL a découvert le mode de fonctionnement de la crèche ainsi que les problématiques inhérentes au fur et à mesure des mois.

Le congé maternité de la directrice (remplacée durant son absence), ainsi que la difficulté à stabiliser une EJE a rendu l'équipe peu stable, très sujette à l'absentéisme et revendicative, de même que des sujets récurrents comme le changement de chaudière/climatisation.

Les axes d'amélioration pour 2023 sont les suivant :

- Poursuite de la normalisation réglementaire en matière de bâtiment et de droit du travail ;
- Poursuite de la normalisation des charges de fonctionnement (téléphone, énergie, masse salariale...) ;
- Stabilisation de l'équipe en direction de la crèche (binôme directrice/EJE) ;
- Optimisation du taux de facturation et remplissage.

Le résultat 2022 reste fortement positif à 72 013 euros mais inclut le versement en trésorerie de 16 856 euros.

Ce résultat tend à montrer une tension de personnel ressentie à chaque absence ainsi que la validité de la décroissance du coût marginal quand le nombre de places dépasse la quarantaine.

2.1.5 La Ribambelle

<u>Réel 2021 / Réel 2022</u>		LA RIBAMBELLE
		réel 2022
Charges		
60 Achats		11 513
61 Services extérieurs		10 170
62 Autres services extérieurs		7 725
63 Impôts, taxes et versements assimilés		11 588
64 Charges de personnel		142 931
65 Autres charges de gestion courante		
66 Charges financières		
67 Charges exceptionnelles		
68 Dotations amortissements, dépréciations et provision		
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL charges structures		183 927
charges sièges à répartir		15 760
TOTAL CHARGES		199 686
Produits		
Familles		28 655
CAF/MSA		72 502
Subventions et prestations COTELUB		67 720
Autres produits		11 157
TOTAL PRODUITS		180 034
Résultat		-19 652

La micro-crèche La Ribambelle située à La Bastide des Jourdans rejoint la SPL le 1^{er} janvier 2022 : il n'y a donc pas de comparatif possible avec 2021.

La crèche affiche une très bonne exploitation avec un taux de facturation à 102,19% et un remplissage à 78,40% : la crèche est quasiment au maximum de PSU.

Le résultat négatif de la crèche (malgré un ajustement de la participation COTELUB) s'explique par la problématique des coûts fixes et des frais de siège, peu approprié pour une structure de cette taille. Cette structure ne peut donc en aucun cas être directement comparée aux autres EAJE pris en gestion par la SPL.

2.1.6 Les Minots

<u>Réel 2021 / Réel 2022</u>		LES MINOTS
		réel 2022
Charges		
60 Achats		20 508
61 Services extérieurs		4 937
62 Autres services extérieurs		11 499
63 Impôts, taxes et versements assimilés		27 435
64 Charges de personnel		359 812
65 Autres charges de gestion courante		
66 Charges financières		
67 Charges exceptionnelles		
68 Dotations amortissements, dépréciations et provision		
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL charges structures		424 191
charges sièges à répartir		36 773
TOTAL CHARGES		460 964
Produits		
Familles		62 255
CAF/MSA		185 402
Subventions et prestations COTELUB		155 855
Autres produits		38 609
TOTAL PRODUITS		442 122
Résultat		-18 842

La crèche Les MINOTS située à Cucuron rejoint la SPL le 1^{er} janvier 2022 : il n'y a donc pas de comparatif possible avec 2021.

La crèche affiche un taux de facturation à 111,05% et un remplissage à 70,80% ce qui explique la relative faiblesse des produits PSU pour une crèche de cette capacité d'accueil.

Le résultat négatif de la crèche (-18 842 malgré un ajustement de la participation COTELUB) s'explique par la faiblesse des produits CAF qui sera le principal axe de travail pour 2023 et par la taille de la crèche (23 places seulement) qui ne permet pas d'amortir suffisamment les coûts fixes.

2.2 Méthodes et éléments de calcul économique retenus

2.2.1 Charges directes

Les charges directes sont, à chaque fois que possible, imputées directement en analytique sur la liasse comptable de chaque établissement.

2.2.2 Frais de siège

La clef de répartition retenue est le nombre de salariés (indépendamment des remplacements temporaires). Ce choix le plus simple est aussi celui qui reflète le mieux la charge de travail induite par la gestion des structures.

En 2021, le choix a été fait de ne pas faire porter la totalité des frais de siège sur les structures de la SPL. En effet, cela aurait eu pour effet délétère de créer une trop importante variation entre 2021 et 2022 en raison de l'intégration des trois nouvelles crèches (123 Soleil, Les Minots, la Ribambelle) et du RPE. Pour des raisons de comparabilité et en accord avec notre cabinet comptable, les frais de sièges ont donc été ventilés en 2021 selon le périmètre prévisionnel 2022, le siège assumant en 2021 le surcoût lié aux établissements non encore rentrés (49,47% des frais).

Ainsi, en 2022, le siège ne porte plus analytiquement les frais de sièges, qui sont intégralement ventilés sur les établissements et dont voici la répartition :

	Siège	Jeunesse	Crèches	RPE	TOTAL
<i>rappel nb salariés 2021</i>	3	6	42	0	51
% frais de siège 2021	49,47%	6,32%	44,21%		100%
nb salariés 2022	4	6	80	2	92
% frais de siège 2022	0,00%	6,82%	90,91%	2,27%	100%

2.2.3 Rémunération COTELUB

Le choix le plus rationnel et cohérent avec les bonnes pratiques du secteur est de ventiler la subvention COTELUB du marché selon le nombre de places des structures.

C'est ce qui est fait en analytique mais a été ajusté pour les comptes de résultats CAF afin de refléter la réalité opérationnelle des structures.

2.3 Etat des variations du patrimoine immobilier

La SPL ne dispose d'aucun patrimoine immobilier.

2.4 Etat des dépenses de renouvellement réalisées conformément aux obligations contractuelles

Le renouvellement des éléments fongibles et non amortissables se fait au fil des besoins (matelas, matériel pédagogique, papeterie...) et ne font pas l'objet d'un inventaire spécifique à ce jour.

2.5 Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service

En attente de l'inventaire des biens meubles mis à disposition de la SPL par COTELUB (article 13.1). Aujourd'hui, nous ne savons pas avec certitude si certains biens meubles sont à la SPL (car cédés à titre gratuit à la SPL) ou à COTELUB.

2.6 Etat du suivi du programme contractuel d'investissement en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations

Aucun programme d'investissement n'a été contractualisé.

2.7 Inventaire des biens désignés au contrat comme bien de retour et bien de reprise

Il n'existe aucun bien désignés au contrat comme bien de retour ou de reprise.

2.8 Engagement à incidences financières

En 2022, les éléments suivants peuvent avoir une incidence financière sur les exercices en cours ou à venir :

- Prix volatile (et à la hausse) des coûts énergétiques (électricité, gaz, fioul)
- Prise en gestion de la totalité de l'entretien et de la maintenance des bâtiments crèches
- Externalisation du ménage à Lou Calinou

En 2023, les éléments suivants peuvent avoir une incidence financière sur les exercices à venir :

- Une refonte complète de la grille de rémunération de la convention collective est prévue pour le 1^{er} janvier 2024. L'incidence financière est en cours d'évaluation.
- Le licenciement pour faute grave d'une salariée ayant fait entrer une douzaine de personnes non autorisées, qui plus est aux heures d'ouverture de la crèche et en présence d'enfants, fera probablement l'objet d'un prud'homme.

3 Analyse de la qualité des services

3.1 Fermetures Covid

L'activité a été impactée par la fermeture ou la réduction de l'amplitude horaire en raison de l'insuffisance de personnel (épidémie Covid ou autres) :

- Les Enfants du Luberon fermeture 3 jours en décembre
- 123 Soleil : 5 jours de fermeture de la section des bébés et des moyens ; 3 jours horaires réduits pour la section des grands en mars / fermeture de la section des moyens pour départ dès que possible le 29/11 et fermeture le 30/11 / fermeture section des moyens 3 jours en décembre
- La Ribambelle : 5 jours de fermeture vacances en février (contractualisées en 2021)
- Les Minots : fermeture de la section des moyens/grands : 2j en janvier

3.2 Indicateurs économiques

Réel 2021 / Réel 2022	LEDL		PP		LC		123S		LR		LM		Total
	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022							
Nb heures de présence	38 015	41 893	49 070	52 995	41 389	48 125	71 668	16 358	39 768	270 806			
Nb heures facturées	40 804	44 439	51 092	54 333	46 119	52 187	77 571	16 717	44 161	289 407			
Taux de facturation	107,34%	106,08%	104,12%	102,53%	111,43%	108,44%	108,24%	102,19%	111,05%				
Taux de remplissage financier	70,98%	75,92%	70,70%	74,84%	69,39%	75,31%	75,97%	80,12%	78,63%				
Taux de ressortissants CAF	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%				
Capacité d'accueil théorique	57 487	58 538	72 270	72 600	66 465	69 300	102 102	20 865	56 166	379 571			
Résultat de l'exercice	15758,15	-58381	71592,87	26749	-48499,95	-91050	72013	-19652	-18842	-89 163			
Prix de revient (financier)	9,58	10,06	9,62	9,25	11,62	10,74	8,71	11,52	9,93	0,00			
Prix de revient (réalisé)	10,29	10,68	10,01	9,48	12,95	11,65	9,43	11,77	11,02	5,58			
Prix de revient (plafond)	8,02	8,76	8,67	8,76	8,02	8,10	8,10	8,76	8,10				
Seuil d'exclusion PSU	15,60	15,77	15,60	15,77	15,60	15,77	15,77	15,77	15,77	15,77			
Coût à la place	15 641	20 050	16 376	16 753	17 861	18 688	15 363	19 252	19 058	18 589			
Participation familles	71 730	81 486	93 628	100 933	75 056	90 720	132 043	28 055	59 855	493 093			
Droits PSU	154 423	186 314	212 763	226 468	174 462	200 214	298 579	72 502	185 402	1 169 479			
taux d'occupation	66,13%	71,57%	67,90%	73,00%	62,27%	69,44%	70,19%	78,40%	70,80%	71,35%			

Le taux d'occupation s'améliore dans toutes les crèches prises en charges en 2021 par la SPL. Seule Lou Calinou est à peine en deçà des 70% (à 69,44%) correspondant à la bonne pratique CAF mais gagne tout de même 7,17 points par rapport à 2021.

De même le taux de facturation, qui détermine la subvention PSU horaire, progresse dans toutes les structures qui ont intégré la SPL en 2021. Lou Calinou reste encore au-dessus des 107% mais progresse de 2,99 points.

Le coût moyen à la place s'établit à 18 589 euros.

3.3 Mise en place du CSE

Le Conseil Social et économique a été mis en place conformément au droit social en juin 2022. Seul le collège cadre est représenté. Des élections complémentaires pour le collège non-cadre sont prévues en juin 2023.

4 Compte-rendu technique et financier

4.1 Tarifs pratiqués

Toutes les crèches de la SPL sont conventionnées CAF et subordonnées à la tarification PSU CAF.

Les prix plafond et montants de prestations de service CAF pour 2022 sont les suivants :

PRIX PLAFOND ET MONTANTS DE PRESTATIONS DE SERVICE

2022

Les montants des prestations de service sont affichés à titre indicatif. Les calculs des subventions sont réalisés par le système d'information de la Cnaf sur la base des prix plafond et des taux de PS.

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (EAJE) ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 5 ANS

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
• Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	8,76 €/h	66%	5,75 €/h
• Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	8,10 €/h	66%	5,35 €/h
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	8,10 €/h	66%	5,35 €/h
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,49 €/h	66%	4,94 €/h
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	7,49 €/h	66%	4,94 €/h
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	7,20 €/h	66%	4,75 €/h

SEUILS D'EXCLUSION DU BÉNÉFICE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

(Circulaire CNAF n° 91 du 20 décembre 1985)

	Prix moyen horaire 2019	Seuil d'exclusion
* Accueil du jeune enfant	10,51 €/h réalisée	15,77 €/h réalisée

PLANCHER ET PLAFOND DE RESSOURCES POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

• Plancher de ressources	712,33 €/mois
• Plafond de ressources	6 000,00 €/mois

BONUS INCLUSION HANDICAP (EAJE)

% enfants porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	20 000 €	45%
>= 5% et < 7,5%	= 8 000 € + (% enfants Aeh x 180 000 €)	30%
< 5%	16 000 €	15%
Montant plafond de bonus par place		1 300 €

BONUS MIXITE SOCIALE (EAJE)

Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée	
Tranche 1 : 2 100€ / place	<= 0,81 €/h facturée
Tranche 2 : 800€ / place	<= 1,07 €/h facturée
Tranche 3 : 300€ / place	<= 1,35 €/h facturée

5 Etat récapitulatif des pénalités pour dégradation du bâtiment

Aucune pénalité en 2022.

6 Documents annexes fournis en sus du rapport

Les documents suivants sont également fournis en même temps que ce rapport, dans des envois séparés pour des raisons de volume.

- Rapports annuels PMI de chaque crèche
- Liasses comptables 2022 de chaque crèche